



**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 Février 2019**  
(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales)

L'an deux mil dix-neuf, le **20 Février 2019**,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine**  
(Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence  
de Monsieur Pierre CAREIL, Maire.

Date de convocation : **13 Février 2019**

Effectif légal du Conseil Municipal : 19  
Membres en exercice : 19  
Membres présents : 16  
Membres ayant pris part aux délibérations : 18

Étaient présents :

CAREIL Pierre, BAUDRY Jean, EVEILLÉ Anne-Marie, FORGEAU Philippe,  
POUPEAU Mariane, COTRON Jacqueline, GIRARD Michel, DURANCEAU Michel,  
GUILBAUD Maryvonne, CHACUN Anthony (arrivée à 20h38), CHASSIN Karine  
(arrivée à 20h38), ROBIN Audrey, QUINTARD Gérard ; MEUNIER Caroline,  
NAULET Thierry, ROY Marina (arrivée à 20h38)

Avaient remis procuration :

Christophe CARRÉ à Jean BAUDRY  
Christine VERONNEAU à Karine CHASSIN.

Était excusé

Hervé POUPEAU

## 20 heures 30

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme EVEILLÉ Anne-Marie est désignée pour remplir cette fonction.

Il propose à l'assemblée de reporter deux sujets :

Le point N° 2 inscrit à l'ordre du jour concernant Le matériel de sport pour les écoles

Le point N° 11 indiqué à l'ordre du jour concernant le logo de la Commune.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents : 14 voix pour, compte tenu du retard (20h38) de trois membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'absence et de l'indisponibilité d'Estelle, suite à un accident domestique, Mme VRIGNAUD Francine a été mise à disposition pour la remplacer, le temps de sa guérison.

Le débat a été ensuite lancé par le vote du premier sujet, les finances locales concernant l'investissement.

Il a été demandé d'accepter et d'augmenter le plafond réglementaire à 711 000 € afin de pouvoir honorer les factures d'investissement et de permettre aux entreprises d'éviter de les mettre en difficultés financières. Le Conseil Municipal a voté à 14 voix 4 Abstentions.

Puis le point(N°3) suivant, fut porté sur l'éclairage de la rue des Dames Claires, travaux complémentaires au chantier de la RD 137 pour un montant de 6 803 €uros HT. L'accord a été donné, à l'unanimité. Les travaux vont pouvoir être engagés.

Le sujet N° 4 est basé sur la motion de soutien pour le rétablissement des horaires d'ouverture, au public, du guichet de la gare de Luçon, le Conseil Municipal soutient, à l'unanimité cette initiative et donne son accord à cette motion.

Le thème N° 5, a été d'approuver le devis transmis par le bureau d'étude « Coté Paysage » pour un montant pour la tranche conditionnelle de 1 750 €uros HT pour l'embellissement et l'aménagement paysager de la RD 137.

Mais également prévu, pour sécuriser les traversées et les déplacements piétonniers, et favoriser les stationnements le long de l'axe en proximité des commerces et des services. A ce titre Mme MOUNERON sera en Mairie le 8 Mars

2019 à 9H, pour travailler et discuter de ce projet avec les élus voulant bien y participer. Le Conseil Municipal a voté pour que le projet soit effectué et réalisé cette année (17 voix pour et 1 abstention).

La question suivante (N°6) fut portée sur la convention établie par l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (SPL) pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de sécurité de la RD 14. Après en avoir discuté le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde de confier ce projet à l'agence SPL, pour un montant de 3 360 euros TTC

L'objet N° 7 est de confier les travaux d'entretien du cimetière à l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le travail) pour trois passages par an et pour une période de trois ans reconductibles (devis proposé 1 779, 62 € TTC).

Mr QUINTARD, 4<sup>ème</sup> Adjoint est intervenu, en précisant que ponctuellement les agents techniques de la Commune interviendront pour que le cimetière soit propre. Le conseil a émis divers échanges à ce sujet notamment faire appel au Lycée Pétré. Cette réflexion va être étudiée pour l'avenir, à en rediscuter.

Toutefois Les Membres du Conseil Municipal sont pour à 17 voix pour et 1 Abstention, pour que l'ESAT intervienne sur le site.

L'article suivant (N°8) concerne la demande écrite, de Mr Dominique CAZIN, micro entrepreneur de Do-Coaching, d'occuper un terrain communal (aire de jeux située au nord de la forêt de Ste Gemme La Plaine) pour y installer un parcours d'obstacles. Une convention a été soumise aux membres du Conseil Municipal précisant que l'occupant pourra effectuer, à ses frais, tous les aménagements adéquats à son activité moyennant une redevance semestrielle de 40 € tout en sachant que ce montant pourra être revu en fonction de l'évolution de son activité. La convention a été adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Le point N° 9 s'agit de valider la convention de transfert du lotissement Le Moulin Borgne afin de définir les modalités de transfert à la commune des équipements et de leurs emprises (voies et espaces plantés ainsi que les différents réseaux eaux, électricité et téléphone). Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

La dernière demande N° 10 porte sur une régularisation d'alignement.

La vente d'une partie de la propriété, sise rue de la petite vallée, cadastrée AD 129 appartenant à Mr ET Mme LEFORT, a révélé un alignement de fait le long de la rue de la Merlaterie, jamais officialisé d'une surface de 26 m<sup>2</sup>. L'office Notarial de Maître O'NEILL à Luçon propose à la commune de régulariser l'alignement de cette parcelle, au moyen d'un acte notarié aux frais de la commune

pour un montant forfaitaire de 10 €. La proposition a été soumise à l'avis du Conseil Municipal et a été reçue favorablement, à l'unanimité.

La fin du débat municipal a fini par les questions diverses ou plus précisément par des informations telles que :

- L'étude sur le nouveau logo est en cours de réalisation toutes les idées à ce sujet sont les bienvenues. Il y a consensus sur le fait d'intégrer, la forêt, dans le logo, réduire la halle, mettre un peu de jaune pour rappeler les jonquilles ?... A confirmer au vu de Nouvelles esquisses à demander.
- Le plan communal de sauvegarde, la pertinence d'une réflexion sur le sujet qui devra être mis à jour aux prochaines élections par le nouveau Conseil Municipal.
- Le projet de la forteresse est concerné par des aléas archéologiques annoncés par la DRAC.
- L'appel d'offres sur le marché de la forteresse : 20 candidatures ont été envoyées par des architectes intéressés par le projet.
- L'invitation du Conseil Départemental (25 février) à participer à une soirée d'échanges sur l'action du Conseil Départemental et les perspectives dans le canton de Luçon. Le Maire précise qu'il sera absent cette semaine-là. Tous les conseillers y sont invités.
- La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du terrain BUREAU est en cours d'instruction à la Préfecture.
- Les finitions du chantier du lotissement du Chail commencerons à la mi-mars.
- La réception d'un courrier, de la poste, au-delà de valider notre délibération de décembre 2018 sur la création d'une agence communale en 2020, précise les horaires d'ouverture à compter de Mai 2019 :
  - Les mardis de 10 h à 12 h 30
  - Les mercredis, jeudis et vendredis de 10 h à 12 h 30
  - Les samedis de 9 h30 à 12 h 30
- 
- Le Recrutement d'un agent d'animation en remplacement d'un agent indisponible, pour un congé maternité. Il aura un contrat temporaire, lié aux vacances scolaires. Dans un premier temps, il sera en CDD du 25 Février au 05 avril 2019 (vacances de pâques), puis jusqu'au grandes vacances.
- La demande de participation au questionnaire de la Communauté de Communes sur les déplacements actifs à rendre pour le 6 mars au service administratif de la Mairie afin d'en faire une synthèse et de le renvoyer à la CCMSVL pour le 12 mars 2019, date butoir.
- Le Forum de l'emploi saisonnier le 6 mars 2019 à Luçon

- L'information sur le projet de travaux sur la ligne SNCF entre la Roche et la Rochelle., la chambre de l'agriculture a invité les agriculteurs de Ste Gemme la Plaine concernés par ce chantier pour une réunion d'information et d'état des lieux qui a eu lieu le 19 Février 2019, en Mairie.
- L'appel à contribution reçu de la Région Pays de Loire sur le sujet ma région 2050.
- Le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 20 Mars 2019 est à 20 h au lieu de 20 h 30, pour la présentation de l'entreprise « bâti recyclage » sis à Corpe.
- Le renvoi du cahier citoyen, mis en place sur notre commune le 15 Décembre 2018, à la Préfecture pour le 22 Février 2019. Trois personnes ont inscrit leur remarque.
- Le débat national organisé à Luçon se clôture le 15 Mars 2019, aucune demande a été formulée pour la commune de Ste Gemme La Plaine.
- Le matériel de sports qu'a récupérée la com-com et dont les enseignants se servaient pour leurs activités n'est plus disponible. Les écoles de Ste Gemme La Plaine ont fait une liste, Mme VERONNEAU rencontre Mr TUDEAU Cédric, le 27 février à ce sujet.
- Le salon de coiffure de Mme GOURAUD, son projet est en cours.
- Le rappel à l'ordre aux propriétaires de chiens méchants concernés.

Fin de la séance à 22h54.

La Secrétaire du conseil Municipal du 20 Février 2019, désignée  
Mme EVEILLÉ Anne-Marie

